

# Votation générale de FMH Services

FMH Services

Deutsch erschienen  
in SÄZ Nr. 43/2005

Les délibérations verbales de la votation générale de FMH Services ont porté sur les propositions suivantes:

- adoption du rapport de gestion 2004;
- adoption des comptes annuels 2004;
- décharge à l'administration.

**Organe de publication:** Bulletin des médecins suisses, n° 29/30 du 27 juillet 2005

**Délai du dépôt des votes:** 30 août 2005 à la fiduciaire

**Surveillance notariale:** Markus Inauen, notaire, 6208 Oberkirch

**Date du décompte des voix:** mercredi 5 octobre 2005, dès 8 h.

Un vote séparé a eu lieu sur les quatre objets suivants. Les résultats sont les suivants:

## Proposition 1

Souhaitez-vous donner votre accord à la proposition de l'administration de FMH Services d'accepter le rapport de gestion 2004?

La proposition est acceptée comme suit:

Bulletins délivrés	2285
Bulletins blancs	17
Bulletins non valables (pas d'expéditeur, pas de signature)	1359
Bulletins valables	909
Majorité absolue	455
Oui	882
Non	27

La proposition est acceptée à une forte majorité.

## Proposition 2

Souhaitez-vous donner votre accord à la proposition de FMH Services d'accepter les comptes annuels 2004 et le bénéfice net de Fr. 1418 927.– à attribuer aux réserves?

La proposition est acceptée comme suit:

Bulletins délivrés	2285
Bulletins blancs	18
Bulletins non valables (pas d'expéditeur, pas de signature)	1359
Bulletins valables	908
Majorité absolue	455
Oui	864
Non	44

La proposition est acceptée à une forte majorité.

## Proposition 3

Souhaitez-vous donner votre accord à la proposition de FMH Services d'accepter la recommandation de l'organe de révision d'accorder décharge à l'administration?

La proposition est acceptée comme suit:

Bulletins délivrés	2285
Bulletins blancs	18
Bulletins non valables (pas d'expéditeur, pas de signature)	1359
Bulletins valables	908
Majorité absolue	455
Oui	879
Non	29

La proposition est acceptée à une forte majorité.

Le notaire assigné du canton de Lucerne confirme par la présente avoir été présent du début à la fin du décompte des voix, mercredi 5 octobre 2005, de 8 h 00 à 12 h 00 à la Chancellerie d'Oberkirch.

Les résultats de cette votation générale sont confirmés dans leur justesse et leur totalité. Ils seront publiés dans le *Bulletin des médecins suisses*, 6208 Oberkirch, le 5 octobre 2005

**Le notaire:** Markus Inauen

Correspondance:  
FMH Services  
Burghöhe 1  
CH-6208 Oberkirch